



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-02-2026 /

Dossier complet le : 12-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014087/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale agrivoltaïque sur la commune de Ancenis-Saint-Gereon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

TRICHARD

Prénom(s)

Valentin Jean Bernard

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation d'une centrale agrivoltaïque comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports d'une puissance électrique d'environ 784 kWc. Celui-ci s'implante sur une prairie correspondant à la parcelle 160 ZC 83 Les caractéristiques sont les suivantes : - 33 tables photovoltaïques de 36 panneaux (Longueur d'une table : 20,75 m / Largeur d'un table : 4,5 m (projetée)) - Hauteur au point bas : Entre 1,20 m et 1,50 m - Inclinaison des panneaux : 20° - Surface totale de panneaux : env 3 273 m² (ou 3 081 m² en valeur projetée au sol) - Surface de poste technique : 0m² (Aucun poste de transformation privé n'est nécessaire. Le raccordement sera réalisé en basse tension.) - Longueur tranchée : env. 140 m L'installation est délimitée par une clôture de 2m de hauteur avec un portique de 7m de largeur. Une haie paysagère constituée d'essences arbustives locales, de hauteur comprise entre 2,50m et 3,50m, ceinturera la centrale agrisolaire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet agrivoltaïque permettra : - à un jeune conducteur de travaux de s'engager dans une activité agricole en parallèle de son métier et de devenir agriculteur à titre secondaire dans un premier temps; - d'entretenir et valoriser un terrain familial récemment acquis; - de développer une production ovine avec valorisation laine; - d'améliorer le bien-être du troupeau grâce à l'ombrage et à la protection apportées par les structures photovoltaïques - de produire localement de l'énergie électrique verte et participer à une petite échelle à la lutte contre le réchauffement climatique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les entreprises sollicitées (électriciens, soudeurs, génie civilistes, etc.) sont pour la plupart des entreprises locales et françaises. Pour une centrale de l'envergure du projet envisagé, le temps de construction maximal est évalué à 4 mois maximum. La phase de chantier s'organise selon les étapes suivantes : - Préparation du terrain : 3 semaines - Mise en place de la clôture et sécurisation du site : 3 semaines - Installation des structures (tables) : 2 semaines - Montage des modules photovoltaïques : 1 mois - Câblage des équipements électriques : 2 semaines - Essais et mise en service : 2 semaines. Le démarrage du chantier sera réalisé hors période de reproduction de la faune, soit entre mi-septembre et mi-mars. Après le démarrage, une activité permanente aura lieu pour éviter l'installation d'animaux dans l'emprise du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien du site : L'exploitant agricole (Petionnaire de la présente demande) veillera à la maîtrise de la végétation sur le site dans le cadre de ses activités. Maintenance des installations : Dans le cas des installations de centrales agrivoltaïques au sol en technologie tracking, les principales tâches de maintenance préventive et curative sont les suivantes : - Nettoyage éventuel des panneaux solaires, - Nettoyage et vérifications électriques des onduleurs, - Vérification des composants mécaniques (moteurs électriques pour le suivi de la course du soleil) et boîtes de jonction, - Remplacement des éléments éventuellement defectueux (structure, panneau, ...), - Remplacement ponctuel des éléments électriques à mesure de leur vieillissement, - Vérification des connectiques et échauffements anormaux. Si nécessaire, l'exploitant photovoltaïque procédera à des opérations de lavage dont la périodicité sera fonction de la salissure observée à la surface des panneaux photovoltaïques et des conditions météorologiques. Dans ce cas, le nettoyage s'effectuera à l'aide d'une lance à eau haute pression sans aucun détergent. La centrale aura une durée de vie minimale de 25 ans et sera démantelée en fin d'exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'une puissance strictement inférieure à 1MWc fera l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès des services d'urbanisme de la commune.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet (ou surface cloturee) Puissance Production annuelle Hauteur minimale des structures Surface totale de panneaux Poste de transformation électrique	(7777, m2) (784,08, kWc) (967, MWh) (Entre 1,2 et 1,5, m) (3273, m²) (0, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU : Zonage Ap Le petitionnaire note bien la presence d'une zone 2AU a moins de 100m de la parcelle du projet. Des echanges avec la commune seront engages apres les elections

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site ne recoupe aucune ZNIEFF. Les ZNIEFF de type 1 les plus proches sont à 1km au Sud-Ouest ("Vallée boisée à Omblepied") et 1,8km au Sud ("Lit mineur, bertges et îles de Loire entre les ponts de Ce et Mauves sur Loire"). Elles sont regroupées au sein de la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne", distante d'un peu plus d'1km au Sud et au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concerne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non concerne 2 APPB sont présents dans un rayon de 5km. Le plus proche se situe à 2700m du projet, en centre ville: "Combes et clocher de l'église St Pierre à Ancenis".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concerne

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Loire Atlantique a élaboré un PPBE des grandes infrastructures de transport terrestres. Le projet se trouve entièrement dans le secteur affecté par le bruit de la RD464 (Catégorie 3, secteur affecté de 100m de part et d'autre).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non concerne Le site est éloigné des sites et immeubles patrimoniaux. Le périmètre de protection de monument historique le plus proche débute à 1300m au Sud-Est du site (centre-ville), le site classé le plus proche se trouve au niveau de la Loire à 1900m au Sud-Ouest. La zone tampon de site UNESCO la plus proche se trouve à une trentaine de kilomètres à l'Est du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non concerne Le site du projet n'a pas fait l'objet d'une délimitation des zones humides. Il se trouve en dehors des zonages de pré-localisation des ZH élaborés par l'INRA (2013), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la DDTM44, et en surplomb par rapport à ces secteurs. Il est drainé par les routes bordées de fosses qui se situent en contrebas à l'Ouest et au Sud, ainsi que par les pentes au
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune concernée par un PPR Inondation Loire Amont, mais site en dehors du zonage.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non concerne
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non concerne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le périmètre de protection de captage le plus proche (Ile Delage) se trouve à 3000m à l'Est du projet, et à l'amont hydraulique vis-à-vis de celui-ci.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit ne se trouve sur la commune d'Anceis-Saint-Gereon. Le plus proche se trouve à environ 9km au Nord-Ouest du site ("Les étangs de Cop-Choux, la butte des têtres et leurs abords").

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont ceux liés au réseau hydrographique de la Loire et ses affluents ainsi qu'aux milieux associés. Il s'agit d'une ZPS et ZSC qui se superposent, dont la limite se trouve à plus de 1300m au Sud du projet ("Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes").
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche ("Verrou du Val de Loire, communes d'Oudon et d'Orée d'Anjou") se trouve à 1900m au Sud du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non concerne
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des conséquences sur les masses d'eau souterraines (pas de drainage ni de rejets, imperméabilisation limitée aux pieux supportant les structures, citerne incendie éventuelle, et partiellement pistes).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'excavations ou terrassements nécessitant l'évacuation de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessitera pas d'apports de terres venant de l'extérieur. Seuls les matériaux de construction des différents éléments de la centrale (onduleurs, panneaux, etc.) seront apportés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'utiliser des ressources naturelles du sol et du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de besoin en eau potable ou d'installations d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site, de 9000m ² , est une prairie régulièrement fauchée sans autre élément remarquable du paysage écologique (absence d'arbres, de haies, etc...). Il se situe en dehors de la TVB définie dans le SRADDET et le SCoT. Le projet n'a pas pour objet de détruire le milieu mais simplement d'aménager la parcelle avec des panneaux photovoltaïques procurant de l'ombrage en vue d'une
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se trouve à plus de 1300m des sites Natura 2000 les plus proches. Ils sont liés au réseau hydrographique de la Loire et aux milieux connexes. Le site est constitué d'une prairie de fauche sans lien avec les milieux humides.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non concerne Projet agrivoltaïque sur parcelle agricole = conservation d'une activité agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concerne Le PPRT le plus proche est sur la commune voisine à plus de 3600m du projet. Les ICPE les plus proches sont regroupées dans la Zone industrielle à 2500m au Nord-Est du site. Vis-à-vis du risque incendie, le pétitionnaire respectera les prescriptions éventuelles du SDIS. Si une citerne incendie est demandée en plus d'extincteurs, le pétitionnaire la positionnera à l'entrée du
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Alea retrait-gonflement des argiles : exposition faible Des mouvements de terrain (coulees) ont eu lieu dans le secteur (la plus proche à 200m à l'Est), toutefois la topographie du site plutôt plane le rend peu sensible à ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic augmente ponctuellement et localement lors de la phase de travaux puis déplacements ponctuels durant la phase d'exploitation pour opérations d'entretien et de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le chantier est une source de bruit temporaire, et en phase d'exploitation, les onduleurs genereront du bruit perceptible que tres localement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site du projet est expose au bruit de la RD464.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non expose a des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La phase chantier du projet pourra generer localement des vibrations (mise en place des structures).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non expose a des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'emettre de la lumiere.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'etre concerne par des emissions lumineuses dues a l'eclairage public ou les phares des vehicules.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des rejets dans l'air, a part les emissions liees aux vehicules de chantier et de maintenance/livraison. La production d'energie renouvelable a pour objectif de se substituer aux energies fossiles emettrices de gaz a effet de serre.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Dechets du chantier, mais le projet en tant que tel ne produit aucun dechet en phase d'exploitation. Apres demantelement, les installations photovoltaiques seront recyclees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet, de par sa nature, sa dimension et sa localisation, n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archeologique ou paysager. Il est eloigne des sites patrimoniaux, des zones de sensibilite archeologique et des zones de presumption archeologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Activites lors du chantier et des maintenances possibles. Activite agricole maintenue apres chantier, lors de l'exploitation de la centrale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet, de par sa nature, sa faible dimension, et sa localisation, n'est pas susceptible d'avoir des incidences negatives significatives sur l'environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerne

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Evitement : - Maintien de la végétation haute en place (arbres; arbustes) (travaux et exploitation). Réduction: - Limiter le risque de pollution accidentelle et ses effets potentiels / Mise à disposition de kits anti-pollution (travaux et exploitation). - Limitation de l'emprise des travaux, circulation des véhicules adaptée et engins correctement entretenus. - Adaptation de la période des travaux selon le cycle biologique des espèces. - Remise en état des sols post-chantier - Dispositifs de lutte préventive et curative contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) pendant les travaux. - Absence de travaux nocturnes. - Pas d'éclairage nocturne ou limitation au strict minimum pendant les travaux et l'exploitation. - Limitation des projections de poussières pendant les travaux. - Entretien des modules sans recours aux produits chimiques. - Espacement entre les modules photovoltaïques (limiter l'érosion et les modifications de régime hydraulique). - Choix d'un coloris adapté pour les clôtures et les constructions techniques permettant leur intégration dans le paysage - Mise en place de clôtures perméables - Mise en place d'une réserve incendie si préconisations/précriptions du SDIS - Mise en place d'une haie pour l'intégration paysagère. Il sera planté des essences arbustives locales selon leur disponibilité avec un objectif clair de masquer toute visibilité des panneaux depuis les axes de circulation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car une démarche ERC a été menée afin que les impacts résiduels du projet sur l'environnement soient négligeables. De plus, une analyse de l'état initial a montré que les enjeux sur site étaient déjà très faibles. On peut également noter que les émissions de gaz à effet de serre liées à la création de la centrale seront rapidement compensées ; l'impact carbone de la centrale sera donc rapidement positif. Enfin, à la fin de l'exploitation, la centrale pourra être démontée et le site remis dans son état initial. L'usage agricole du site n'est par ailleurs pas remis en cause par le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LATCHOUMANIN

Prénom Romain

Qualité du signataire Ingenieur projets chez la societe ARKOLIA ayant

À MONTPELLIER

Fait le 20-02-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)